
Déclaration du SNUDI-FO

Audience à la Direction Académique pour l'abandon du projet de décret Peillon sur les rythmes scolaires.

Nous nous adressons à Monsieur le DASEN, représentant départemental du ministre de l'Education nationale pour qu'il fasse remonter au ministère

- l'état de la mobilisation des personnels enseignants, rassemblés devant la DA aujourd'hui,
- les revendications de ces personnels et notamment la demande d'abandon du projet de décret sur les rythmes scolaires.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de loi d'orientation et refondation de l'Ecole qui s'inscrit lui-même dans l'Acte III de la décentralisation que FORCE OUVRIERE rejette.

Le ministre Peillon a été clairement désavoué sur ses projets lors de CSE et du CTM du 11 janvier.

Il ne peut se prévaloir d'aucun soutien, d'aucun consensus de la part des enseignants et de leurs organisations syndicales.

Il serait donc sage qu'il tire les conclusions de ces votes en renonçant à présenter aujourd'hui ses projets de loi au conseil des ministres.

S'il persiste, il prendrait la responsabilité d'un **conflit avec les enseignants** dont la première manche se joue maintenant, ici, devant la Direction académique, comme dans tous les autres départements de France, où les enseignants, manifestent devant les IA, les rectorats ou les Préfecture pour demander **l'abandon du projet de loi de refondation de l'école qui serait une loi de territorialisation de l'école publique et le retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires qui en est la première application.**

Cette exigence s'affirme par des centaines de collègues signataires à ce jour de la pétition lancée par le SNUDI-FO et dont nous vous remettons officiellement les **816 signatures** que nous avons collectés à ce jour (chiffre provisoire) et que nous vous demandons de transmettre au ministre.

C'est l'exigence affirmée hier, mardi 22 janvier à Paris, par les professeurs des écoles, en grève massive avec l'intersyndicale

C'est également ce qu'on exprimé les collègues qui se sont mis en grève hier sur le département.

Nous exigeons du ministre PEILLON qu'il abandonne ses projets et satisfasse les revendications des personnels :

- Le maintien de notre statut de fonctionnaire d'Etat et le refus d'être mis sous la tutelle des élus locaux, dans le cadre des « Projets éducatifs territoriaux »
- Le refus de l'augmentation du nombre de jours de travail avec la demi-journée supplémentaire
- L'augmentation des salaires en points d'indice, le retrait du jour de carence
- La création de postes statutaires et pas de postes de contractuels ou précaires comme les Emplois Avenir Professeur
- La création de postes pour : le rétablissement des RASED, l'abaissement des effectifs par classe, plus de décharges pour les directeurs, le remplacement de toutes les absences

Dans le cas contraire, nous proposerons aux autres syndicats, lors de l'intersyndicale nationale du 28 janvier, d'appeler à une **grève nationale d'avertissement** sur le mot d'ordre clair de retrait des projets de lois Peillon.

Le retrait est un préalable nécessaire avant toute ouverture de négociation. Le ministre serait donc bien inspiré en écoutant l'exigence qui s'exprime dans la rue aujourd'hui.